

13) Grande Surface Spécialisée - Equipement de la maison (surface de vente $\geq 800 \text{ m}^2$)

I. Périmètre

La segmentation des activités de « Grande Surface spécialisée - Equipement de la maison » est déclinée de la façon suivante, selon la spécialité des commerces :

- GSS - Equipement de la maison - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
 - GSS - Equipement de la maison - Zone de réserve - Température ambiante ;
 - GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Ameublement, Cuisine, Salle de bains, Art de la table ;
 - GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Electroménager et audio-vidéo ;
 - GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Jardinerie et Animalerie ;
- Nota : afin de ne pas complexifier la segmentation des « GSS - Jardinerie », si une serre tropicale est présente au niveau de la jardinerie, il est conseillé de se rapporter à la catégorie « Culture et spectacles - Espèces vivantes » et à la sous-catégorie « Espèces vivantes - Serres » qui sera plus appropriée. Si une serre « froide » (hors gel) est présente, il est conseillé d'intégrer celle-ci dans les zones de « réserve à température ambiante ».*
- GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Luminaires ;
 - GSS - Equipement de la maison - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond :

- Pour les sous-catégories « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » et « Zone de réserve - Température ambiante », aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux ;
- Pour les autres sous-catégories, aux heures d'ouverture au public, augmentées le cas échéant des heures d'entretien des locaux et de préparation des rayons, hors heures d'ouverture au public.

Les heures de jardinage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m^2/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Zone de réserve - Température ambiante » :
 - Le ratio **Surf_réserve** (%) entre la surface de réserve en température ambiante par rapport à la surface de vente de la catégorie, correspondant à la surface du magasin excepté les zones de réserve.
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants (à l'exclusion des monte-charges de marchandises etc.) sur toute la surface de la catégorie, quelle que soit la zone fonctionnelle dans laquelle ils sont situés. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.

Remarque : dans le cas de multi-occupation, le nombre de translations verticales déclarés pour une entité fonctionnelle assujettie est réparti au prorata de la surface, le cas échéant.
- Pour la sous-catégorie « Zone de vente - Electroménager et audio-vidéo » :
 - Les mètres linéaires de téléviseurs par m^2 de surface de vente **L_télé** (ml/m^2), correspondant à la somme des longueurs en mètre linéaire des téléviseurs divisé par la surface de vente.
- Pour la sous-catégorie « Zone de vente - Jardinerie et Animalerie » :
 - Le ratio surfacique animalerie **Surf_anim** (%), correspondant au ratio de la zone de vente de l'animalerie par rapport à la surface totale de la zone de vente de la catégorie (surface du magasin excepté les zones de réserve).

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie «GSS - Equipement de la maison - Administration et bureaux (Bureaux Standards)» »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.112)

Composante CVC en $\text{kWh}/\text{m}^2/\text{an}$	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m \leq Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m \leq Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m \leq Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49	
Altitude \geq 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE													
USE étalon = 50 $\text{kWh}/\text{m}^2/\text{an}$													
Type d'indicateur d'intensité d'usage													
Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels													
Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées													
3 120													
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques													
Surface de plancher par poste de travail (m^2/poste) Surf_poste													
18													
Taux d'occupation (%) T_occ													
70													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité													
USE modulé ($\text{kWh}/\text{m}^2/\text{an}$) = USE étalon \times ($\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$) \times [Part_USE_variable \times ($T_{\text{occ}} / T_{\text{occ}_{\text{étalon}}}$) \times ($Surf_{\text{poste}_{\text{étalon}}} / Surf_{\text{poste}}$) $+ (1 - \text{Part_USE_variable}) \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$]													

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$ à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVx($\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$) / $\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Zone de réserve - Température ambiante” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	6	7	7	4	8
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	34	35	34		29	25	27	17	4	4			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		49	46			37	39	27				1	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		70	65			54	55	42				1	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			77			67	67	52					

Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,86
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surface de réserve / surface de vente (%) Surf_réservé Nombre de translations motorisées Trans	15 0
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) x [Part_USE_variable x (Surf_réservé _{étalon} / Surf_réservé) + (1-Part_USE_variable)] + [(Trans x Puiss_trans x Nb_h_ouvrées) / Surface + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}]	15 1,3

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

La valeur de Surf_réservé varie entre 1 et 100.

Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l'assujetti sur la plateforme OPERAT.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Ameublement, Cuisine, Salle de bains, Art de la table” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

Composante USE	USE étalon = 36 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,86
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}	

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Electroménager et audio-vidéo” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

Composante USE	USE étalon = 38 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,26
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Mètres linéaires téléviseurs par m ² de surface de vente (ml/m ²) L_télé	0,01
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) x [Part_USE_variable x (L_télé / L_télé _{étalon}) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}	0,01

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,01 mètres linéaires par m² de surface de vente correspond à 20 mètres linéaires de téléviseurs pour 2000 m² de zone de vente.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Jardinerie et Animalerie” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

Composante USE	USE étalon = 38 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,25		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique animalerie (%) Surf_anim	0	Densité jardinerie (kWh/m ² /an) DE_jardin Densité animalerie (kWh/m ² /an) DE_anim Densité énergétique totale (kWh/m ² /an) DE _{étalon}	7 241 7
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (Surf_anim/100 x DE_anim + (1-Surf_anim/100) x DE_jardin) / DE _{étalon} + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon})] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

La valeur de Surf_anim varie entre 0 et 100.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Zone de vente - Luminaires” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

Composante USE	USE étalon = 35 kWh/m ² /an	Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la maison - Valeur par défaut” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	48	53	60	43	50	62	79	78	55	62	64	34	65
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	47	52	55		47	53	68	63	36	44			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		55	54			50	61	54				26	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		64	60			54	60	50				36	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			65			59	61	52					

Composante USE	USE étalon = 29 kWh/m ² /an	Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon